

TARIFS 2022

A compter du 1^{er} janvier 2022

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

HEBERGEMENT PERMANENT

Secteur	Gir	Hébergement	Dépendance			Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
			Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental	A la charge du résident		
Secteur Maison de retraite	1-2	54.55 €	21.73 €	15.88 €	5.85€	60.40 €	1 812.00 €
	3-4		13.79 €	7.94 €			
	5-6		5.85 €	0 €			
Unité spécialisée (cantou)	1-2	55.91 €	21.73 €	15.88 €	5.85 €	61.76 €	1 852.80 €
	3-4		13.79 €	7.94 €			
	5-6		5.85 €	0 €			

HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Secteur	Ressources mensuelles	Hébergement			Dépendance	Tarif facturé par jour
		Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental	A la charge du résident		
Secteur Maison de retraite	Ressources < 1 200 €	54.55 €	29.95 €	30.00 €	5.85 €	35.85 €
	1 200 € < Ressources < 1 800 €	54.55 €	16.55 €	38.00 €	5.85 €	43.85 €
	Ressources > 1 800 €	54.55 €	0 €	54.55 €	5.85 €	60.40 €

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à **72.63 €** (secteur Maison de Retraite) ou à **73.99 €** (Unité Spécialisée-Cantou).

Lors d'une hospitalisation : le forfait hôtelier (20 € ou 15 € par jour) vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : un forfait de 22.50 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

La réservation et la libération de chambre sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20 €/jour.

Dépôt de garantie : 1 636.50 € (encaissé à l'admission).

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.

TARIFS 2022

A compter du 1^{er} janvier 2022

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

ACCUEIL DE JOUR

Secteur	Ressources mensuelles	Hébergement		
		Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental	A la charge du résident
Accueil de jour	Ressources < 1 200 €	33.23 €	11.23 €	22.00 €
	1 200 € < Ressources < 1 800 €		7.23 €	26.00 €
	Ressources > 1 800 €		0 €	33.23 €

Secteur	Gir	Dépendance
		Tarif journalier
Accueil de jour	1-2	28.25 €
	3-4	17.97 €
	5-6	7.61 €

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 51.19 €.

Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère continuent de percevoir l'APA à domicile. La **totalité du tarif hébergement** leur est facturée ainsi que la totalité du tarif dépendance.

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.

TARIFS 2022

A compter du 1^{er} janvier 2022

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

RESIDENT HORS DEPARTEMENT

Secteur	Gir	Hébergement	Dépendance	Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
Secteur Maison de retraite	1-2	54.55 €	21.73 €	76.28 €	2 288.40 €
	3-4		13.79 €	68.34 €	2 050.20 €
	5-6		5.85 €	60.40 €	1812.00 €
Unité spécialisée (cantou)	1-2	55.91 €	21.73 €	77.64 €	2329.20 €
	3-4		13.79 €	69.70 €	2 091.00 €
	5-6		5.85 €	61.76 €	1 852.80 €
Accueil de jour	1-2	33.23 €	28.25 €	61.48 €	
	3-4		17.97 €	51.20 €	
	5-6		7.61 €	40.84 €	

Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère continuent de percevoir l'APA à domicile. La **totalité du tarif dépendance** leur est facturée ainsi que la **totalité du tarif hébergement**.

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à **72.63 €** (secteur Maison de Retraite) ou à **73.99 €** (Unité Spécialisée-cantou) ou **51.19 €** (Accueil de Jour).

Lors d'une hospitalisation : le forfait hôtelier (20 € ou 15 € par jour) vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : un forfait de 22.50 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

La réservation et la libération de chambre sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20 €/jour.

Dépôt de garantie : 1 636.50 € (encaissé à l'admission).

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.